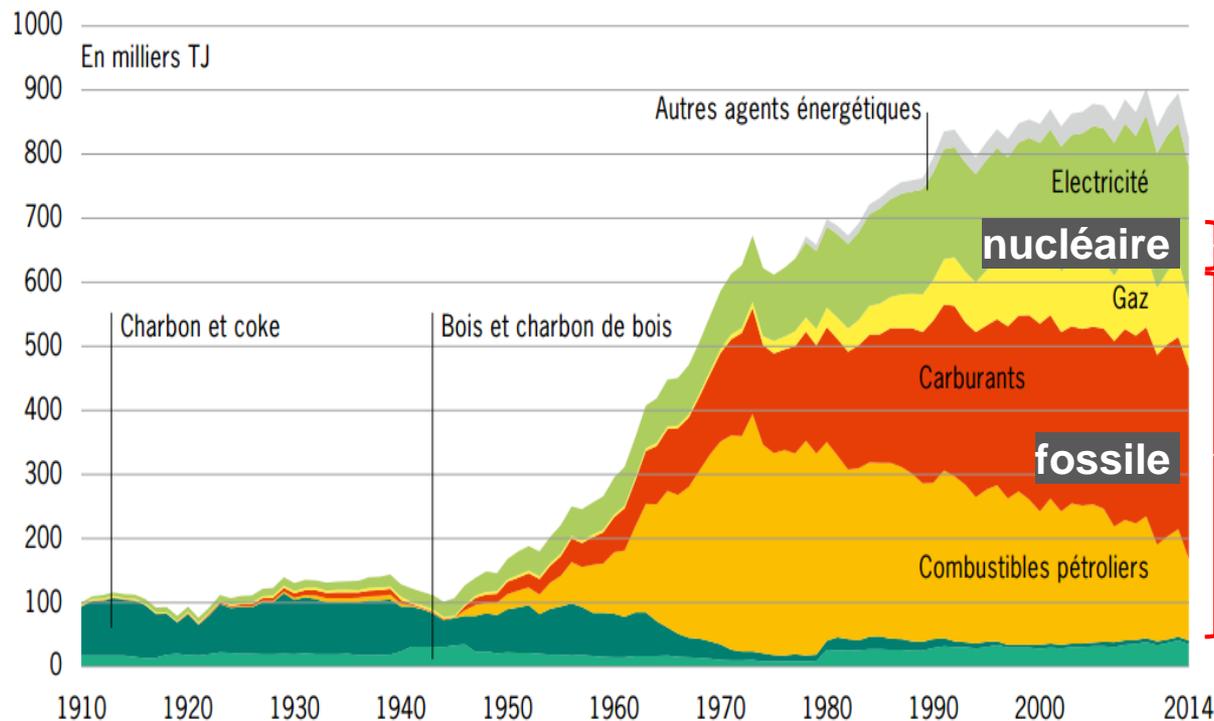


# Campagne Make Heat Simple



# Consommation d'énergie

Consommation finale d'énergie par agent énergétique



Part des énergies renouvelables, en 2014  
Total = 21,1%

Electricité	13,97
Bois	4,18
Chaleur ambiante	1,53
Chaleur à distance	0,76
Déchets <sup>1</sup>	0,32
Biogaz	0,30
Solaire	0,27
Biocarburants	0,11
	0% 10%

1 Part renouvelable des déchets

**> 80% non renouvelable !**

# La Stratégie énergétique 2050

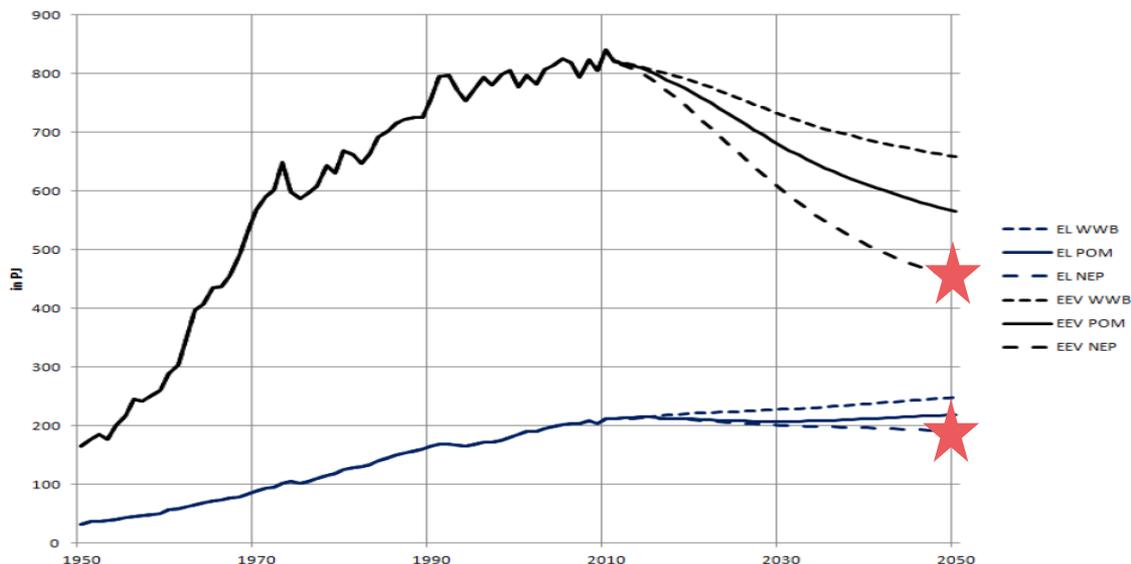


Acceptée en  
2017  
73% de oui sur  
Vaud

## Les objectifs pour la consommation finale

- Poursuite de la politique énergétique actuelle (PPA)
- Mesures politiques du Conseil fédéral (PCF)
- **Nouvelle politique énergétique (NPE)** →

**Objectifs 2050  
par rapport à  
l'année 2000:**

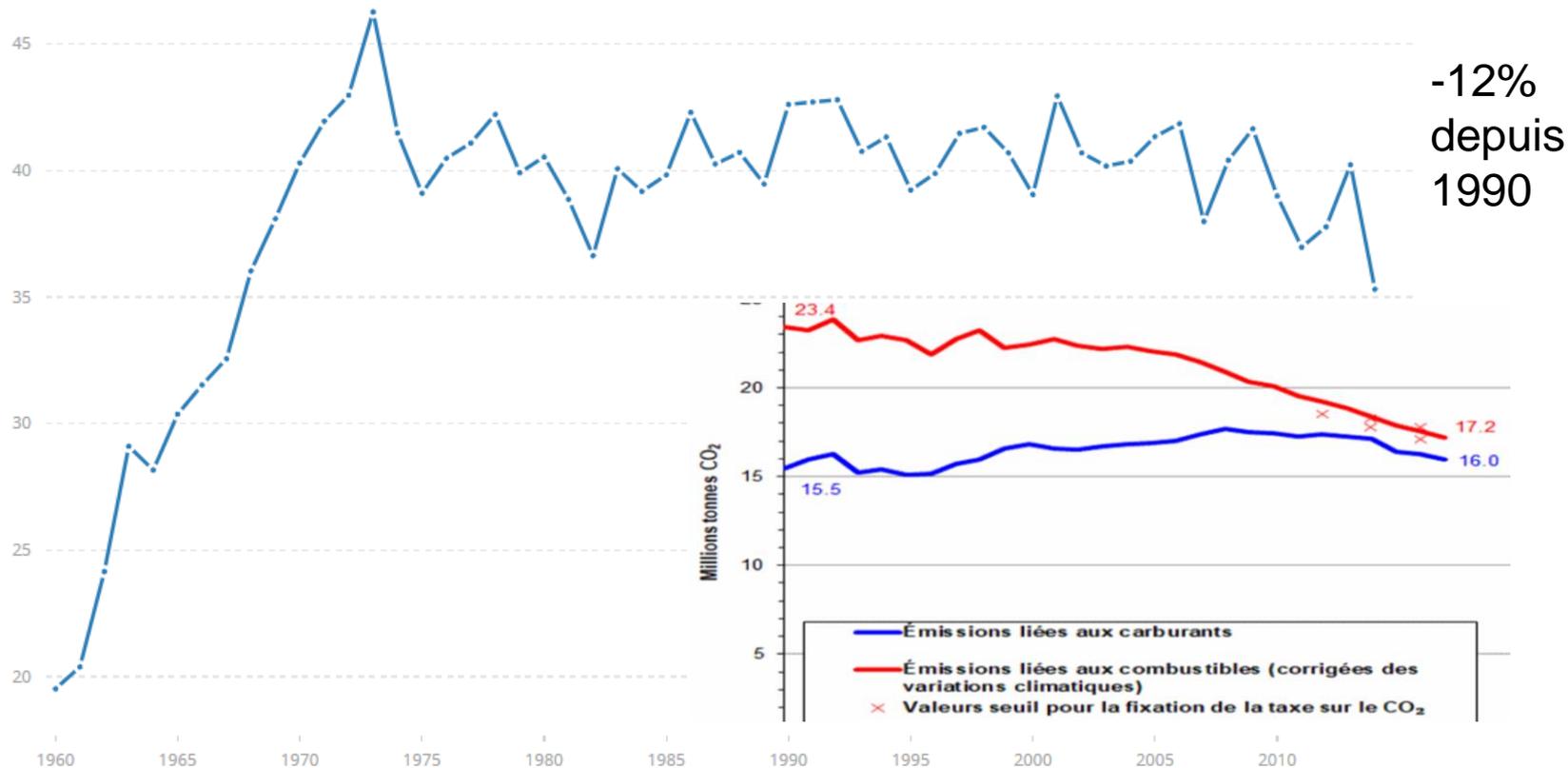


**-54%** de  
consommation  
d'énergie par habitant

**-18%** de consommation  
d'électricité par habitant  
+ énergies renouvelables  
au lieu nucléaire

Consommation d'énergie finale et d'électricité de  
1950 à 2050

# Émissions suisses de CO2 dès 1960



Source:

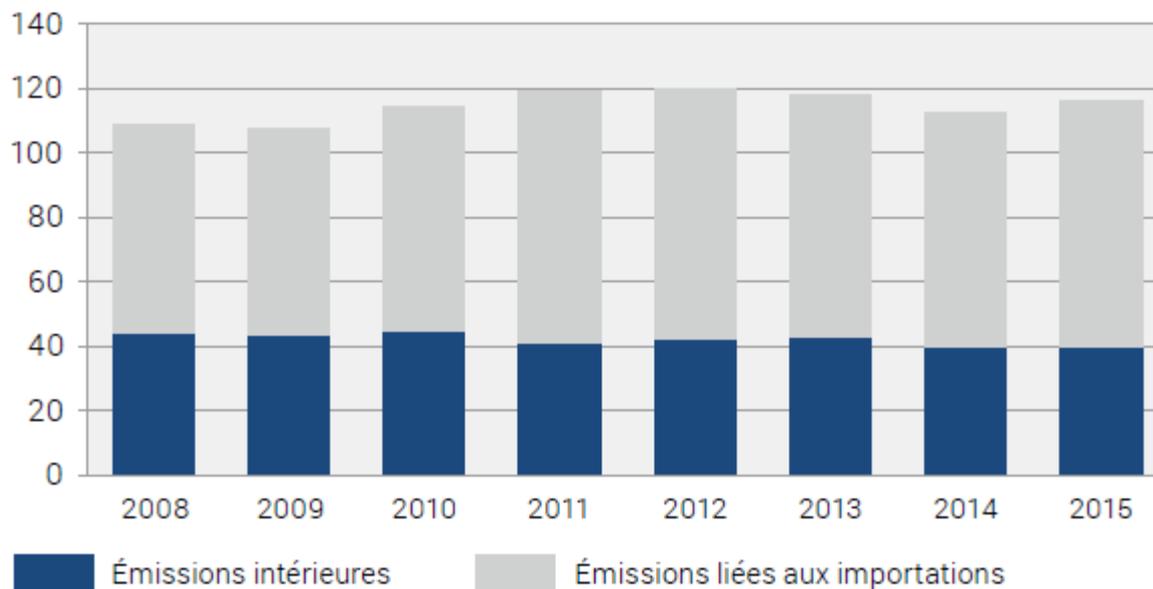
Banque mondiale  
+OFEV

# Empreinte gaz à effet de serre<sup>1</sup>

Émissions de gaz à effet de serre induites par la demande intérieure finale

G1

Millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>



Env. 9 t éq.CO<sub>2</sub>  
par habitant

Env. 5 t éq.CO<sub>2</sub>  
par habitant

**Au total:  
Env. 14t éq.CO<sub>2</sub>  
par habitant**

Les émissions en Suisse ne représentent qu'env. 35% de l'empreinte gaz à effet de serre. Env. 2/3 de notre empreinte est générée à l'étranger par l'importation de biens et services!

Source:  
OFS+OFEV



# Loi fédérale sur le CO2

## Dispositions en discussion au Conseil National

Introduction d'une valeur limite de 20 kg CO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup> pour les bâtiments existants dès 2023 + durcissement de 5 kg CO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup> tous les 5 ans

*20kg = environ classe CECB C-D pour le chauffage au gaz*

*20kg = environ classe CECB B-C pour le chauffage au mazout*

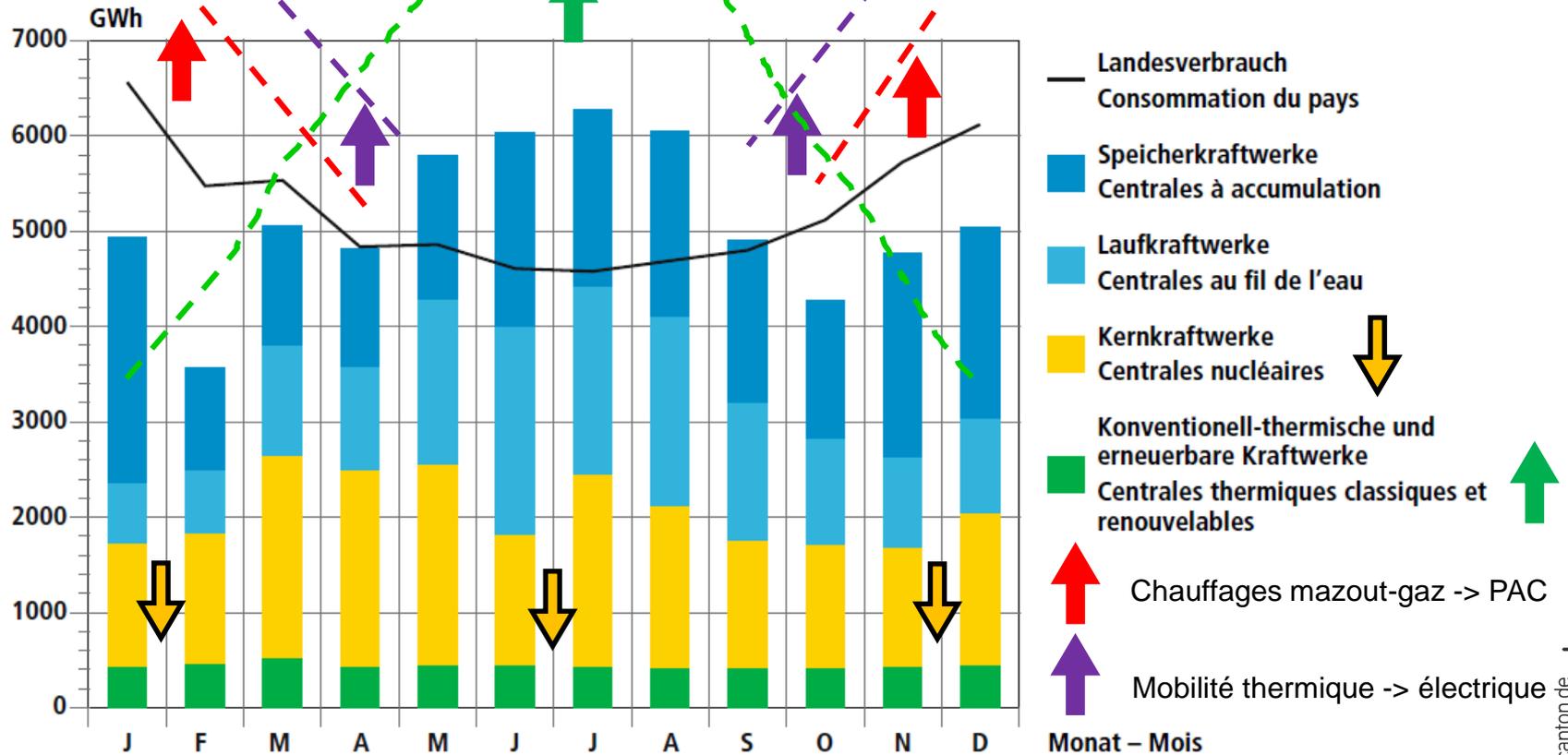
Prolongation du Programme bâtiments au-delà de 2025 via un fonds pour le climat

Augmentation de la contribution fédérale au Programme bâtiments

Projet de loi prévu à la session de septembre 2020 des chambres fédérales

# La problématique de l'électricité

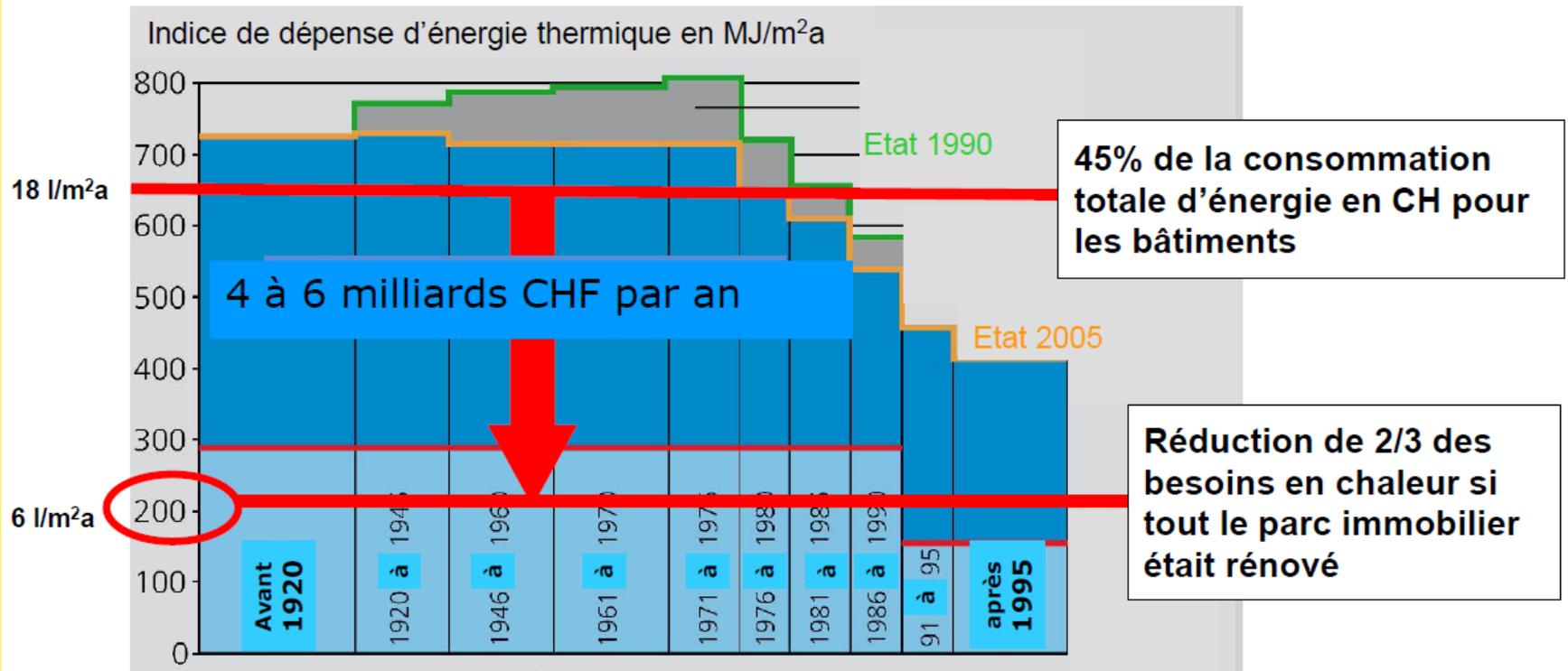
Fig. 10 Monatlische Erzeugungsanteile und Landesverbrauch im Kalenderjahr 2017  
 Quotes-parts mensuelles et consommation du pays durant l'année civile 2017



BFE, Schweizerische Elektrizitätsstatistik 2017 (Fig. 10)  
 OFEN, Statistique suisse de l'électricité 2017 (fig. 10)

# Potentiel dans l'assainissement des bâtiments

Source : Recensement Service cantonal de l'énergie ZH



# Règlement vaudois de la loi sur l'énergie (RLVLEne)

## Article sur les résidences secondaires

### **Art. 48a Habitations occupées de manière intermittente**

1 Dans les habitations individuelles neuves occupées de manière intermittente, au moins deux niveaux de température ambiante doivent pouvoir être réglés à distance.

2 Dans les habitations collectives neuves occupées de manière intermittente, au moins deux niveaux de température ambiante doivent pouvoir être réglés à distance par appartement.

3 La même règle est applicable dans les habitations collectives existantes lors d'un remplacement ou d'une rénovation des installations de distribution de chauffage ou dans les habitations individuelles lors du changement du producteur de chaleur.

# Conclusion

**Le potentiel d'économie est important...**

**Installer une commande à distance du chauffage pour les logements occupés de manière intermittente :**

- Est facile à mettre en place
- Est facile à exploiter
- Permet d'améliorer le confort
- Réduit fortement la consommation d'énergie
- Est rapidement rentable
- Est obligatoire selon le RLVLEne



MakeHeatSimple est une initiative de SuisseEnergie et de ses nombreux partenaires visant à réduire les dépenses énergétiques des résidences secondaires. Grâce à l'installation de systèmes de commande à distance du chauffage, les quelques 700'000 résidences secondaires du territoire suisse permettraient à elles seules d'économiser plus de 2'000 GWh/année. Ces prochains mois, nous allons vous présenter [...]



# Questions - Informations

La direction de l'énergie se tient à votre disposition pour plus de renseignements

**Direction générale de l'environnement**

***Direction de l'Energie***

Rue du Valentin 10

1014 Lausanne

T. 021 316.95.50

F. 021 316.95.51

[Info.energie@vd.ch](mailto:Info.energie@vd.ch)

[www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)

